

LE MOT DU MAIRE

2012, une année riche en réalisations et projets de développement des services à la population

Madame, monsieur, au cours de cet exercice, la municipalité s'est une nouvelle fois attachée à concrétiser l'important programme de travaux annoncé en respectant les impératifs budgétaires de la collectivité comme vous pouvez le constater dans le compte rendu du conseil ci-après.



Tout au long de cet exercice, elle a largement contribué, avec son personnel communal, à la bonne réalisation des opérations prévues au budget initial, notamment pour les opérations ci-après:

- le ré aménagement des locaux de l'ancienne mairie a commencé avec la réalisation dans l'ancienne salle du conseil d'un espace d'exposition qui a permis fin juin, lors de la fête gauloise, la présentation des objets découverts lors des différentes fouilles archéologiques réalisées au bourg,
- pour ce qui concerne la salle polyvalente, à la suite de la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR), des accès cotés église et buvette (aménagement de rampes et remplacement des menuiseries), la réfection totale de la cuisine vient de s'achever avec l'installation des frigos et du nouveau matériel de cuisson, (seule reste à réaliser la mise à la norme PMR des sanitaires programmée en 2013),
- l'aménagement de la salle d'activités au sein de l'école élémentaire est elle aussi terminée avec parallèlement la réalisation d'une opération de réduction des dépenses d'énergie par la suppression de la chaudière fuel de l'ancienne école maternelle,
- le nouveau sentier pédestre «Sur les pas des Lémovices» sur les secteurs de Senon, de Chevillou et du bourg, a été réalisé et son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées du Conseil Général devrait intervenir début 2013,
- l'aménagement de la place de Senon s'est achevé avec la mise en place d'un panneau d'information,
- la mise en place d'un sentier pédagogique à destination des jeunes générations sur le secteur des Fonts Neuves a commencé avec le débroussaillage des zones humides. Une première réunion rassemblant le personnel enseignant de l'école élémentaire, les services des espaces naturels de l'agglomération Limoges et l'intervenant en milieu scolaire de la ville de Limoges, vient de se tenir permettant ainsi le démarrage d'un travail pédagogique avec les élèves dès le du deuxième trimestre de l'année 2012/2013.

Notre participation au sein de Limoges métropole a permis également de faire bénéficier la collectivité d'importants travaux dont les plus importants se sont concrétisés dans le prolongement des études déjà réalisées.

Sur le secteur des Monts, l'assainissement collectif est maintenant en service et l'enfouissement des réseaux intégrant la rénovation de l'éclairage public avec l'aide du Syndicat Energie Haute Vienne vient de s'engager. Sur les Charriers, la première tranche des travaux de voirie avec traitement des eaux pluviales s'est terminée avec la construction du mur de la future place du village réalisé par le personnel communal, autorisant ainsi pour le printemps 2013 l'opération de réhabilitation d'une partie de la voirie du vieux village.

Enfin, la création d'une plaquette à destination des randonneurs de la forêt Lenfant présentant et localisant les richesses du site au niveau des populations d'insectes, de la faune et de la flore est achevée et sa diffusion est programmée au printemps 2013.

Dans le domaine du développement des services à la population, les études de l'agrandissement du multi accueil Malices et Chocolat sont terminées, le permis de construire vient d'être déposé et la consultation des entreprises lancée afin que les premiers travaux commencent en mars 2013 pour une durée d'environ 12 mois. A noter que la municipalité conservera à sa charge, les lots clôtures et aménagements paysagers.

Les projets relatifs à la construction d'un nouveau cabinet médical et à l'installation d'un boulanger se déroulent normalement, pour des ouvertures mi 2013.

Cette même année, sera aussi chargée en travaux, avec la poursuite de l'aménagement de l'ancienne mairie pour le secteur associatif, la réfection avec Limoges Métropole du pont de Chevillou, de l'aqueduc du Boschaudérier, d'un mur de soutènement routier au village des Monts, l'aménagement de l'espace public communal aux abords du futur cabinet médical et de la boulangerie et les travaux voiries programmés rue des Francines et route de la Ribière du Theil.

Nous aurons l'occasion d'aborder tous ces points avec vous lors de la cérémonie des vœux organisée par la municipalité à la salle polyvalente le samedi 05 janvier 2013 à partir de 18 h 00.

Cette rencontre sera aussi l'occasion de mettre en valeur le secteur des artisans et des services qui contribuent, eux aussi très largement à la qualité de vie des habitants de la collectivité.

Comptant sur votre présence à toutes et à tous, et dans l'attente je vous souhaite au nom des élus et du personnel communal de passer de bonnes fêtes de Noël et vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et santé pour l'année 2013.

Cordialement.

Alain Delhoume

Réunion du Conseil du 23 novembre 2012

Présents : Alain Delhoume, maire, Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, adjoints, Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Joëlle Duquéroix, Jean-Paul Gadaud, Jacques Guy, Lionel Guillot, Patricia Lansade, Sylvie Tête-Léonard, conseillers.

Excusés : Séverine Desbourdelle avec procuration à Véronique Barinotto, Thierry Fournier avec procuration à Jacques Guy, Rémi Goursaud avec procuration à Serge Roux, Jean-Michel Lévêque avec procuration à Jean-Paul Gadaud et Christian Principaud avec procuration à Alain Delhoume

David Puigrenier participe également à cette réunion.

Patricia Lansade est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Déclaration du Maire

Le maire tient à souligner que l'ensemble des travaux d'équipement engagés se déroulent conformément aux prévisions. C'est notamment le cas pour l'assainissement des Monts qui est terminé, les travaux de voirie des Charriers et la voirie du lotissement de la Gagnerie en cours d'achèvement, la rénovation de la cuisine de la salle polyvalente. Le lancement des travaux d'enfouissement des réseaux aux Monts est effectif et l'appel d'offre pour l'agrandissement du multi-accueil va être lancé.

1. Compte rendu du Conseil du 21 septembre 2012

En l'absence d'observation celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu des commissions.

Commission des affaires sociales et scolaires du 13 novembre 2012.

Affaires scolaires

Conseil de l'école maternelle du 23 octobre 2012 :

94 enfants fréquentent les quatre classes de l'école.

Il faut noter une bonne participation de 62% des parents aux élections des représentants des parents d'élèves.

Les exercices de sécurité ont montré une très bonne réactivité de tous les personnels, ce qui a permis une évacuation rapide des classes.

Les travaux réalisés au cours de l'été par les employés municipaux donnent entière satisfaction.

Parmi les activités périscolaires prévues, on peut rappeler la rencontre athlétisme avec les écoles de Veyrac et de Peyrilhac, la semaine du goût avec un buffet organisé par les parents et des menus à thème proposés au restaurant scolaire, des sorties en forêt et la visite au Musée d'art contemporain de Rochechouart.

Un intervenant de la FOL propose deux fois par semaine à 12h45, un atelier « Lire et faire lire ».

La maternelle a décidé d'offrir un spectacle financé par la coopérative le 14 décembre après midi.

Le petit déjeuner de Noël offert par municipalité aura lieu le 21 décembre à 9h00 et l'arrivée du Père Noël est prévue à 15h30.

Une action de sensibilisation au tri sélectif des déchets va se concrétiser avec la venue d'un ambassadeur du tri de Limoges-Métropole. Cette action sera étendue aux enfants de la garderie municipale.

Les enseignants ont mis en place une Aide Personnalisée, tous les matins de 8h20 à 8h50 pour les grands et de 16h20 à 16h50 les mardis pour les moyens.

Un problème de places au dortoir lié à l'arrivée en janvier 2013 d'enfants de moins de 3 ans qui vont rester toute la journée à l'école a été évoqué. Le conseil demande à la commission des affaires scolaires de rencontrer les enseignants pour trouver une solution pour ces enfants.

Rappel : la dotation municipale est maintenue à 60.00€ par enfant. A celle-ci s'ajoutent la prise en charge des moyens de fonctionnement (téléphone, internet, photocopies ...) et une somme de 1400€ pour financer les voyages de fin d'année des quatre classes.

Conseil de l'école élémentaire du 13 novembre 2012 :

140 enfants sont répartis dans six classes, avec la volonté des enseignants de conserver un cycle 2 (les plus jeunes) avec des effectifs « légers ».

Les élections des représentants des parents d'élèves ont rassemblé 62% de votants.

Le règlement intérieur est adopté avec un nouvel article relatif à la tenue vestimentaire des enfants.

Les enseignants ont mis en place une Aide Personnalisée, tous les matins de 8h20 à 8h50 et en fin de journée de 16h20 à 16h50 selon les niveaux.

Le projet d'école se termine en juin 2013, le prochain sera applicable pendant quatre ans

Parmi, les activités prévues, on peut rappeler la visite du Musée d'art contemporain de Rochechouart, les sorties en forêt, le cinéma à Limoges, la piscine pour les CP et les CM1, le permis Piétons, la journée endurance, la journée découverte des sports scolaires ...

Le conseil d'école juge très satisfaisants les travaux effectués par la municipalité, et notamment ce qui concerne la salle « arts plastiques » dont l'utilisation par l'école est provisoirement possible. Le renouvellement du mobilier se poursuit.

Les questions relatives aux modalités de la prise du goûter et à la composition des menus du restaurant scolaire

ont été évoquées. **Le conseil charge la commission de travailler ces points avec le personnel communal.**

En outre, à partir de janvier 2013, une information et un travail adaptés aux enfants seront mis en place à la demande de la municipalité et avec l'aide de Limoges-Métropole sur le compostage des déchets alimentaires au restaurant scolaire. Cet engagement pris avec les écoles pour développer le tri sélectif et commencer le compostage a été apprécié par les services de Limoges-Métropole et une classe a été invitée à assister à un match du CSP le 1^{er} décembre.

Le projet de sentier pédagogique des Fonts Neuves va démarrer à la rentrée de janvier 2013.

La municipalité offrira le spectacle de Noël, c'est la Compagnie des Dix Doigts qui présentera « Bougres d'Ogres ». Le repas de Noël offert aux enfants des écoles aura lieu le jeudi 20 décembre.

Le Conseil apprécie le bon climat qui a présidé aux réunions des deux conseils d'école. Une réunion avec les représentants des parents d'élèves a été organisée le 21 novembre pour évoquer les questions de la compétence de la municipalité.

En outre, le conseil demande à la commission d'étudier le renouvellement de l'équipement informatique de l'école.

La commission informe le conseil de la bonne fréquentation de la garderie municipale avec environ 120 enfants inscrits.

Affaires sociales

Les colis pour les aînés ont été achetés, comme les années précédentes, à l'entreprise Laredy, une terrine gauloise y a été ajoutée. **Ils seront distribués le 15 décembre par les conseillers municipaux.**

Pour le spectacle/cabaret, avec le groupe La Java des Gaspards programmé le samedi 8 décembre, **le Conseil souhaite qu'il y ait beaucoup de présents car l'objectif est bien que nos anciens se retrouvent ensemble. C'est un spectacle de très grande qualité pour lequel la municipalité a fait un effort financier et qui sera suivi d'un excellent buffet de Noël.**

Commission Communication Communale et Animation du 15 novembre 2012

a. Les sites « internet »

Les pages d'informations municipales (le blog) de la commune sont bien fréquentées. Près de 42 000 visites depuis la création (fin 2007), avec une moyenne d'environ 60 visiteurs quotidiens. Plusieurs articles sont publiés chaque semaine.

Les pages WEB (le site) ont été réinstallées chez un nouvel hébergeur professionnel. La nouvelle adresse utilise le nom de domaine déposé : **saint-gence.fr**. **Le Conseil remercie la commission communication du travail ef-**

fectué et appelle tous les habitants à se connecter souvent sur le site www.saint-gence.fr. Le contenu du site est très complet et peut servir à tous.

b. Document de présentation de la commune

Des devis ont été demandés. Les coûts seront moindres dans la mesure où nous disposons déjà de plans des villages. Le format retenu est de 500x400 mm ouvert, 210x100 mm plié. Une lettre a été adressée aux annonceurs potentiels. **Le conseil remercie d'avance tous les artisans et commerçants qui vont y répondre, permettant ainsi la réalisation de ce document essentiel pour la présentation de la commune.** Il doit être disponible pour être joint au premier bulletin municipal 2013.

c. Livret d'accueil des nouveaux habitants

Le livret d'accueil réalisé en 2010 est en phase d'actualisation par la commission. Il sera réalisé et imprimé en interne sous la même forme que l'ancien. **Le Conseil confirme que les nouveaux habitants seront invités personnellement à la cérémonie des vœux et un dossier nominatif leur sera remis.**

d. Vœux 2013 de la municipalité

La commission propose de reconduire la formule de 2012. Avec cette année, un diaporama qui aura pour thème « **Saint-Gence, tous les services pour satisfaire les habitants** ».

Le conseil remercie la commission pour l'importance et la qualité du travail réalisé et invite la population à cette manifestation conviviale.

Commission voirie-urbanisme du 17 novembre 2012

Agrandissement du multi-accueil

La commission d'appel d'offres du 25 octobre a retenu le cabinet Delhoménié missionné pour la Coordination de la Sécurité et la Protection Santé des travailleurs. Le permis de construire pour l'extension du multi-accueil a été déposé, l'appel d'offres auprès des entreprises sera lancé fin novembre, avec proposition d'une clause d'insertion permettant à un jeune de découvrir les métiers du bâtiment (environ une centaine d'heures). Le retour des offres est attendu fin décembre. Après vérification de la conformité et de la recevabilité des offres, le choix par la commission d'appel d'offres se fera en janvier. Les démolitions nécessaires aux aménagements de la maison mitoyenne achetée par la municipalité seront effectuées par les employés communaux à partir de mars, Le début des travaux pour les entreprises est programmé en avril.

Il sera nécessaire de créer un sens unique sur la rue du Clos.

Le Conseil prend acte avec satisfaction que toutes les phases préalables au début des travaux aient été réalisées dans des délais très courts.

Construction du cabinet médical et de la boulangerie-pâtisserie

Le plan de bornage a été réalisé. Le domaine public de la parcelle communale non utilisé par les constructions

et nécessaire au parking et à la circulation des véhicules sera intégré à la voirie gérée par Limoges Métropole. Celle-ci étudiera l'aménagement de cet espace et les accès à la route départementale, visant à limiter la vitesse entre le rond de l'église l'entrée de l'agglomération côté Nieul. Ces opérations deviennent prioritaires et seront inscrites dans le programme des travaux voirie 2013. En conséquence, le programme prévu initialement devra être modifié. En prolongement de ces travaux, le trottoir le long du CD, 28 côté pharmacie sera réalisé en régie par nos employés communaux.

A cet effet, le conseil adopte une délibération pour intégrer ces parcelles dans le domaine public communal permettant l'intervention de Limoges-Métropole.

Le SEHV (syndicat énergie Haute-Vienne) sera chargé d'étudier l'éclairage public afin de mettre en place des bornes sur le cheminement piétons et des lampadaires sur le parking et les voies d'accès.

Le conseil se félicite que les contacts pris par la municipalité avec les divers intervenants aient pu accélérer l'avancement de ces dossiers. Les constructions vont commencer début 2013.

Incidence d'une modification du code de l'urbanisme

Afin de prendre en compte une révision du code de l'urbanisme qui prendra effet au 01/01/2013, **le conseil engage une révision simplifiée du PLU des zones 2AU des Plagnes et du Peyrat.**

Accession à l'urbanisation de la zone 2AU des Plagnes (la Châtre)

Suite au retour des accords écrits des propriétaires de terrains situés dans la zone 2AU, la commission a examiné le cahier des charges de l'appel d'offres qui va être lancé pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'urbanisation de la zone. La commune de Saint-Gence sera le maître d'ouvrage de cette opération. Trois cabinets seront consultés et les propositions devront être remises avant le 31 décembre 2012. Le choix du cabinet interviendra en janvier 2013. **Le conseil souhaite pouvoir examiner le rapport en septembre 2013.**

Sentiers de randonnées et parcours VTT

Sentier PDIPR, Sur les pas des Lémoivices : Suite à sa validation par la commission locale de randonnée du Pays de Limoges le 13/09/2012, notre sentier sera proposé à la prochaine commission d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée (PDIPR)

Sentier PDIPR, Sentier des étangs et de la Forêt :

La topo-fiche est validée et va être disponible sur le site internet du Conseil général avant la fin de l'année et un dépliant papier, réalisé par Limoges Métropole, va être mis à disposition des randonneurs au printemps.

Extensions et liaisons

Il est possible de proposer et d'indiquer sur la topo fiche des « extensions de type aller-retour » à partir de l'itinéraire PDIPR. **Le conseil demande à la commission d'étudier une liaison avec les sentiers PDIPR des autres communes** : la liaison avec le PDIPR de Peyrilhac (700m entre Senon et le bourg de Peyrilhac, via La Font du

Breuil ; une liaison avec PDIPR Veyrac, par le chemin St Gence 25km, les Cadophies puis la route jusqu'au Mas de Glane. Une liaison avec le sentier de Nieul (qui passe à la Lande) va aussi être envisagée.

PDIPR et circuit St-Gence 25km :

Malgré un examen détaillé sur le terrain visant à une modification de l'itinéraire du SG25km pour réduire au maximum les parties goudronnées et éviter d'emprunter le CD 28 dans le secteur la Châtre et des Cosjanots, il n'est pas possible de proposer ce sentier à l'inscription au PDIPR (zone goudronnée trop importante). On peut cependant prendre attache auprès d'un organisme gérant les sentiers VTT et faire évaluer notre SG-25km pour obtenir son inscription dans un guide des itinéraires VTT. **Le Conseil félicite la commission pour le travail important réalisé pour mener à bien ces projets. Il valide ces propositions de la commission et demande que les contacts soient pris pour la signalisation du circuit VTT.**

Parcelles non construites à la Gagnerie tranche 2 (AY 253 à 256)

Ces parcelles, d'une contenance de 1088 à 1203 m², ne trouvent pas preneur. La commission propose de réduire leur longueur pour ramener leur surface entre 700 et 800 m². La partie amont de ces terrains deviendrait un espace vert avec des jeux pour enfants. Cela entraînera une nouvelle modification du permis de lotir et un nouveau bornage.

Le Conseil adopte ces propositions.

Effacement des réseaux et voirie des Monts

Les réunions pour définir les aménagements de la place avec Limoges-Métropole et les habitants orientent le projet vers la mise en place d'un rond point avec un îlot central matérialisé mais de diamètre réduit. Dans un premier temps sera réalisée la tranche ferme d'un montant de 280.000€. Il est pris acte du chiffrage et du découpage des tranches conditionnelles, respectivement pour 150.000€ et 92.000 €. **Le Conseil sera attentif à l'élaboration du projet définitif.**

Parcours de bosses

La première ligne de bosses vient d'être aménagée ; une clôture de sécurité devra être mise en place assez rapidement pour éviter une utilisation incontrôlée du parcours.

Une réflexion doit être engagée pour aménager le reste de l'espace : parking stabilisé, zone de stockage de matériaux, poursuite de la décharge de gravats et matériaux inertes ...

Le Conseil souhaite que cette nouvelle activité soit présentée aux jeunes de la commune, qu'une réflexion soit engagée pour aménager le reste de l'espace et propose que la structure qui gèrera le parcours de bosses soit une section du vélo club de Saint-Gence.

Réception du réseau d'assainissement collectif des Monts

Les tests d'étanchéité et de vérification du fonctionnement hydraulique du réseau d'eaux usées des Monts ont été effectués. Le réseau public d'assainissement est désormais opérationnel. **Le Conseil souhaite que les usagers se raccordent le plus rapidement possible.**

Viabilité hivernale

Des groupes géographiques de déneigement ont été créés. La mutualisation avec Verneuil va nous permettre de passer les lames de déneigement sur leur territoire et en échange leur camion épandra le sel sur notre réseau. La priorité n'est plus uniquement le dégagement des routes pour le transport scolaire, mais le dégagement des voiries communales pour l'accès sur les départementales déneigées afin de permettre de rejoindre les bassins d'emploi de Limoges. Le CD 20 est en première urgence pour ce qui est du déneigement pris en charge par le département, il faut donc pouvoir relier rapidement cette voie. **Le conseil se félicite de cette collaboration avec Verneuil. Mais considère que le déneigement des routes communales doit rester notre priorité.**

Compte rendu de la réunion de la commission finances du 19 novembre 2012.

a. Décision modificative.

Le budget de fonctionnement s'exécute correctement. Les dépenses de fonctionnement courant sont exécutées à 78% ce qui laisse une marge importante d'autant que le basculement de certaines dépenses sur le budget d'investissement n'a pas encore été formalisé (environ 3000€).

En ce qui concerne les charges salariales, le taux de

consommation est plus important, soit 92,5% et nécessite, ne serait-ce que par précaution, de prévoir une augmentation qui a été estimée à 35 900€. Ce dépassement résulte du recours plus important à des emplois de vacataires pour des renforcements (travaux de peinture durant l'été) ou le plus souvent pour le remplacement de personnes absentes. Dans ce dernier cas, il y a une compensation en recettes.

Pour équilibrer cette augmentation des dépenses, il convient de prendre en compte une hausse des recettes pour un montant équivalent.

On peut constater des remboursements plus importants : Limoges-Métropole (voirie, assainissement ... 35 000€), des remboursements pour personnel absent (3 000€), diverses subventions (2 900€). La décision modificative est aussi l'occasion d'intégrer des petites modifications sur des recettes qui ne seront pas perçues en totalité : moindre location de la salle polyvalente suite aux travaux (-2 000€) et taxe sur les terrains rendus constructibles plus faible.

Pour le budget d'investissement, la modification à prendre en concerne les travaux d'enfouissement des réseaux. On avait budgété en dépenses la part restant à la commune alors qu'en fait on a reçu la subvention du SEHV (46 399€) et qu'en contre partie on paie la totalité des travaux. Pour équilibrer le budget, 46 399€ ont donc été inscrits en dépenses sur des lignes où des ajustements seront nécessaires. A noter que cela permet de dégager 12 666€ de provisions supplémentaires pour les dépenses à venir.

Il y aura, encore cette année, des restes à réaliser importants en dépenses et en recettes car il y a encore beaucoup de subventions qui ne sont pas perçues.

Le Conseil adopte la décision modificative proposée par la commission.

Section de fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Article	Libellé	évolutions à prendre en compte	Article	Libellé	évolutions à prendre en compte
6411	salaires	31 000,00	7068	Salle polyvalente	-2 000,00
6413	Personnel non titulaire	2 000,00	Total 70		-2 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	4 000,00	7388	Taxe PLU	-2 500,00
6454	Cotisations ASSEDIC	2 000,00	Total 73		-2 500,00
6456	Versement supplément familial	-4 000,00	752	Revenus immobiliers	-500,00
6474	Versement œuvres sociales	900,00	7586	Remboursement aggro	35 000,00
Total Chapitre		35 900,00	Total 75		34 500,00
			6419	Reemb. Rémunération pers.	3 000,00
			Total 64		3 000,00
			7788	Autres produits exception.	2 900,00
			Total 77		2 900,00
			TOTAL		35 900,00

Section d'investissement					
Dépenses d'investissement + 46 399€		Recettes d'investissement + 46 399€			
1391	Subvention d'équipement (PO)	33,00	1316	Subvention SEHV	46 399,00
2184	Mobilier	2 700,00			
2154	réseau des Charriers	20 000,00			
23134	Mult accueil	10 000,00			
23133	école maternelle (soit)	1 000,00			
40	Dépenses impévues	12 666,00			

Tarifs pour la salle polyvalente			
Situation actuelle		Propositions	
Vendredi 16h au dimanche 8h		Vendredi 16h au lundi 8h	
résident commune	résident hors commune	résident commune	résident hors commune
230	420	280	500
samedi 9h au dimanche 8h		Samedi 9h au lundi 8h	
résident commune	résident hors commune	résident commune	résident hors commune
195	360	245	440
journée supplémentaire		Location en semaine de 16h à 8h	
résident commune	résident hors commune	résident commune	résident hors commune
47	77	100	150
salle annexe par journée		salle annexe par jour	
résident commune	résident hors commune	résident commune	résident hors commune
58	82	70	100
location couvert et forfait matériel 1,10		location couvert et forfait matériel 1,15	
forfait matériel uniquement 0,20		forfait matériel uniquement 0,20	

b. Tarifs communaux.

Les modifications à prendre en compte concernent la salle polyvalente.

Il n'est pas proposé de modification pour les autres tarifs.

Ces tarifs tiennent compte des travaux d'amélioration effectués dans la cuisine de la salle polyvalente et de l'intégration de la journée du dimanche dans le tarif des locations de base.

Le conseil adopte ces modifications ainsi que l'augmentation des loyers des bâtiments communaux sur la base de l'indice INSEE.

c. Prise en charge d'une partie des coûts de mutuelle pour la protection sociale des agents.

Les textes permettent désormais aux communes de participer à ces charges mais ce n'est pas une obligation. Il est proposé au conseil de retenir le versement d'un forfait de 7€ sur les cotisations des mutuelles santé. Cela concerne les agents titulaires et la somme est proratisée pour les agents à temps partiel. Pour en bénéficier les agents doivent adhérer à une mutuelle "labellisée" par le centre de gestion.

Le conseil adopte la proposition de la commission.

d. Réunion d'orientation budgétaire.

Le conseil fixe au 1er février cette réunion importante.

e. Prix des terrains restant au lotissement de la Gagnerie

Conformément à ce qui a été vu en commission urbanisme, il est proposé de fixer le prix des parcelles disponibles à 51€/m².

f. Personnel

Mme Peyrot (employée 14h /semaine) va partir à la retraite en fin d'année. La commission propose qu'une personne en contrat aidé (CAE de 20h) puisse être recrutée à partir du 1^{er} janvier 2013.

Ce point a également permis d'évoquer la situation de Patricia Floch. Dans le prolongement des décisions prises lors du conseil du 15 juin 2012, la commission a ré-examiné la situation de l'intéressée et propose au conseil qu'en l'absence de ré-intégration dans une autre structure au 31 décembre 2012, l'agent soit ré-intégré dans le personnel communal au 1^{er} janvier 2013.

3. Délibérations diverses

Le conseil adopte les délibérations suivantes :

- Adhésions au groupement de commandes pour le transfert des déchets des services techniques municipaux. Cela nous sera particulièrement utile lors des travaux de démolition pour l'extension du multi-accueil.
- Conclusion d'un marché d'entretien de la cloche de l'église avec la société Brouillet
- Adhésion à la Fondation du Patrimoine,
- Après discussion, **le Conseil décide de verser l'indemnité de conseil prévue par les textes au taux plein à la trésorière.**
- Mise en œuvre de la dématérialisation des actes administratifs pour la préfecture.

4. Recrutement de personnes pour le recensement.

Sont recrutés :

Evelyne Dupuy-Corne sur la partie nord de la commune.

Mickaël Berger sur la partie sud.

Laetitia Marchand sur la partie ouest.

Françoise Kaïbi sur le Bourg.

Vous trouverez leurs photos dans le présent bulletin. Les opérations de recensement vont se dérouler du 17 janvier au 16 février 2013. **Le Conseil vous demande de leur réserver le meilleur accueil.**

5. Compte rendu de réunions

Limoges-Métropole : Une décision importante a été prise pour la mise à disposition de broyeur de branches aux particuliers (voir les précisions dans le bulletin).

La qualité des routes évaluée par les services de Limoges-Métropole s'est améliorée. La note est passée de 12,0 en 2011 à 14,2 en 2013 (pour une moyenne de l'agglomération de 12,5). **Le conseil se montre très satisfait de cette évolution.**

SIEPEA : il y a une bonne fréquentation et une satisfaction globale des usagers sur les activités proposées.

SIEPAL : Un travail d'étude est engagé sur la consommation foncière liée à l'urbanisation sur le territoire de Limoges-Métropole. Un schéma d'organisation commerciale est également prévu.

L'instance de coordination : Elle devient "Association d'aide aux Seniors". La structure souhaite adhérer à un réseau de service mandataire, améliorer la fourniture de repas et développer l'information sur les services offerts en diffusant une nouvelle plaquette de présentation qui est en cours d'élaboration.

Maison de retraite : Elle est remplie à 97%. L'unité Alzheimer est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre.

6. Informations diverses

- Les jurés suivants ont été retenus suite au tirage au sort : Laurie Dufour, Dominique Camporési, épouse Barreau, xxxxx Biojout, épouse Blovin

- Les travaux d'effacement des seuils de moulins sur la Glane, en particulier au Rabaud vont être réalisés sur les exercices 2013 et 2014.

- Le projet de construction de logements sociaux sur la Gagnerie par l'OPHLM est relancé et pourrait se réaliser en 2013 ou 2014.

- Info sur le haut-débit numérique au Theil : Une amélioration technique a permis d'augmenter les débits des personnes déjà connectées à l'antenne située chemin du Plounty. Cependant l'antenne qui doit desservir la Ribière du Theil n'est toujours pas installée. Une nouvelle relance va être faite.

- Date du Parcours du cœur.

- Brûlage de végétaux : de nombreuses récriminations remontent à la mairie. **Le conseil considère que la meilleure prévention de ces problèmes est un minimum de savoir vivre et de bons rapports de voisinage.** Les règles qui sont complexes sont cependant rappelées dans le bulletin.